



FFvolley

CAHIER DES CHARGES POUR L'AGRÈMENT D'UNE ÉCOLE DE BABY VOLLEY (EBV)



Pour agréer une
École de Baby Volley,
il faut :



DES ENTRAÎNEMENTS

...instaurer **une séance encadrée hebdomadaire** au minimum

...utiliser du **matériel pédagogique adapté** (cerceaux, marques au sol, tapis, bancs, plots, balles et ballons, cordes, cibles, haies, élastiques, ...)



DES LICENCIÉS

...que l'École de Baby Volley soit **composée d'un minimum de 10 licenciés** « Compétition Volley Ball » (catégorie M7 avec mixité possible)



DES REGROUPEMENTS

...participer à **l'activité de regroupements** organisés par les comités départementaux (ou ligues régionales) le cas échéant



DE L'ENCADREMENT

...que l'animation de l'École de Baby Volley d'un GSA soit assurée par un **cadre référent, soutenu par des assistants à l'encadrement** : joueurs, parents...

Il est recommandé que ce cadre assiste à un « **Séminaire fédéral Baby Volley** » et/ou au module « **Accueil et Formation des Jeunes** » du DRE 2

...que la **responsabilité pédagogique** (cadre référent) de cette École de Baby Volley soit **validée par la commission technique** départementale ou régionale



VALIDATION DE L'AGRÈMENT

La validation de l'agrément Ecole de Baby Volley se fait par le comité départemental ou la ligue régionale, qui sont les garants du respect de ce cahier des charges.